RÉVOLUTION

De Nîmes et d'Uzès, et Proclamation du Département du Gard; qui invite tous les bons Patriotes à prouver leur zèle pour le soutien de la Contitution; avec le patriotisme des Avignonais.

IL existe toujours des malveillans. Mille hommes sont répandus dans la campagne près d'Uzès ; ils sont sous les ordres de MM. *Gonest*, *Saurin* et *Duvost*, tous trois de Bagnols. M. d'*Albignac*, général des troupes du département du Gard, les a sommés déjà trois fois de se rendre. Il leur a même offert l'amnistie. Il a ajouté que s'ils persistent dans leur désobéissance, ils seront regardés comme perturbateurs du repos public, et que le premier pris sera pendu à la tête de l'armée. Il paraît que cet attroupement a pour objet d'attendre ceux qui formaient le camp de Jalès. Sur des avis qu'on eut à Nîmes le 18, on envoya un fort détachement, avec une pièce de canon de 8, chargée à mitraille, camper au pont *Saint-Nicolas*, à une lieue d'Uzès. Ce pont est situé avantageusement pour arrêter l'ennemi. Il est sur une hauteur et très-étroit ; en sorte qu'il présente une gorge facile à défendre.

On vient de faire paraître la Proclamation suivante.

Proclamation du Directoire du Département du Gard, relative aux troubles d'Uzès, et à la situation du Département, du 19 Février 1791.

CITOYENS, — Tandis que les perfides ennemis de la paix et de la Constitution, s'efforcent d'allumer la guerre civile dans cette contrée, tandis que par mille calomnies ils cherchent à diviser les Citoyens, à égarer leur opinion, en dénaturant tous les faits arrivés durant les troubles qui ont affligé la ville d'Uzès, le Directoire du Département doit vous montrer la vérité ; s'il la taisait, il livrerait à l'erreur les Peuples qui l'ont honoré de leur confiance ; il aurait à se reprocher les suites de leur aveuglement ; son silence serait un crime.

Ecartez-la donc, Citoyens, cette vérité que les ennemis du bien public voudraient vous cacher.

Sachez que les désordres arrivés à Uzès ont été excités par quelques malveillans, qui, après s'être attroupés, d'une manière illégale, et avoir criminellement résisté à la Loi Martiale, ont mis le comble à leur scélératesse, en attaquant les braves Dragons de *Lorraine*.

Sachez que bientôt, effrayés de leur entreprise et de ses suites, ces hommes coupables se sont évadés, et ont parcouru les campagnes des environs, en répandant par tout l'erreur et le mensonge.

Sachez qu'on n'a négligé aucune voie, aucun moyen de les faire revenir à eux-mêmes ; que leurs Concitoyens leur ont ouvert les bras ; que les Corps administratifs, le Commandant et les Commissaires du Département leur ont promis pardon et sûreté, s'ils voulaient poser les armes, et rentrer dans leurs foyers, sans que rien



ait encore pu fléchir leur résistance inconcevable.

Sachez que c'est par une fausseté insigne qu'on a répandu que le sang avait ruisselé dans Uzès : un seul homme qui avait fait feu sur une sentinelle, a été la victime de cette coupable agression, tandis que deux braves Dragons de *Lorraine* ont été lâchement assassinés, au moment qu'ils allaient prendre leurs armes, pour obéir aux réquisitions de la Municipalité ; et ils ont été blessés dangereusement, sans que leurs camarades aient tiré un seul coup de fusil.

Sachez que les mal-intentionnés du camp de Jalès commencent à se rassembler, qu'ils ont déjà commis des désordres à Saint-Ambroix, qu'ils menacent le Département, et que tous les bons Citoyens doivent se réunir pour réprimer leurs funestes desseins.

Sachez enfin que la religion sainte, cette religion que tant de monstres profanent en osant l'invoquer, n'est pour rien dans les malheureux désordres excités à Uzès ; apprenez à vous méfier du fanatisme, et connaissez enfin quel but se proposent ceux qui voudraient se servir de votre crédulité pour renverser la Constitution, cette Constitution qui vous est si chère, à laquelle vous devez votre bonheur.

Citoyens, soyez fermes et prudens, confiez-vous dans les Magistrats que vous avez choisis ; ne faites aucune entreprise que de leur aveu, et sans leurs ordres ; mais aussi tenez-vous prêts, pour la première réquisition, à marcher contre l'ennemi commun. C'est ainsi que vous sauverez la France entière des malheurs où quelques scélérats s'efforcent de nous plonger.

C'est à M. *d'Albignac*, Maréchal-de-Camp, et Commandant du Département, que tous les

Citoyens armés doivent obéir sous leurs chefs respectifs. Les ordres du Roi, les Décrets de l'Assemblée nationale et les réquisitions du Directoire lui ont confié l'emploi de toutes les forces du Département.

Et sera la présente Proclamation imprimée, pour être adressée, à la diligence du Procureur-Général-Syndic, aux Directoires de Districts, qui en feront l'envoi à toutes les Municipalités de leur ressort, pour être publiée et affichée.

Donnée à Nîmes, le 19 Février 1791, *signés*, *BARAGNON*, Président le Directoire; Le Cointe, J. Julien-Trélis, Baissiere, Dautun, Duplan, Griolet, Procureur-Général-Syndic; Rigal, Secrétaire-général.

Collationné, *Rigal*, Secrétaire-général.

D'après cette proclamation, on voit qu'il y a eu moins de sang répandu à Usez qu'on n'avoit dit d'abord; qu'un seul homme a été tué pour avoir fait feu sur une sentinelle; que deux dragons de *Lorraine*, sans armes, ont été dangereusement blessés. Ainsi il faut se tenir en garde contre les rapports; car du côté des malveillans sur-tout, ils seront exagérés dans le dessein d'exciter l'animosité.

Extrait d'une seconde lettre de Nîmes du 20 Février.

On a su ici que vendredi 18, une partie du camp de Jalès était déjà descendue à Saint-Ambroix; que les patriotes y avaient été désarmés, et que la ville d'Alais est menacée. On y a rassemblé 5 ou 6 mille hommes. M. d'*Albignac* vient de marcher du côté d'Usez pour combattre les brigands, qui y sont répandus dans les bois, ou ceux qui sont rassemblés sous les ordres de quelques anciens militaires de Bagnols; il a avec lui un bon nombre de troupes de ligne. On va

former une armée de 12 mille hommes à Nîmes. Tous les districts du département établiront une armée de même force. On a expédié des courriers à Paris et à Marseille, pour demander du secours. Il est évident que c'est ici l'explosion d'un projet de contre-révolution. Il sera sans doute déjoué ; car rien n'égale l'ardeur des patriotes. Ils accourent de tous côtés, et même avec ordre.

D'AVIGNON, *le* 13 *Février.*

Le peuple Avignonais n'entend jamais parler des dangers que la France peut courir sans brûler du désir de les partager. Dès qu'il a su que la garde nationale de Bordeaux avait arrêté d'envoyer 12 mille hommes à ses frais pour augmenter l'armée Française dans le cas de nécessité, et que la société des amis de la constitution de Nantes avaient pris l'engagement de marcher par-tout où le besoin de la patrie l'exigerait, aux ordres de l'assemblée nationale, il s'est proposé ces nobles exemples à suivre ; et d'après une délibération prise dans une des séances des amis de la constitution, une souscription a été ouverte pour recevoir les noms de tous ceux qui sont dans la disposition de prendre les armes pour repousser les ennemis des Français ou de leurs lois. Cette souscription n'est ouverte que depuis deux jours, et déjà on compte quinze cens citoyens qui ont pris l'engagement d'abandonner leurs foyers pour se montrer en armes les défenseurs des droits des peuples.

Les habitans de Carpentras, disons mieux, ceux à qui ils ont donné leur confiance, et qui en abusent, continuent leurs manœuvres basses et iniques. Ils viennent d'écrire à toutes

les chambres de commerce de France, pour leur annoncer « qu'une nouvelle attaque se » prépare contre Carpentras ; que le pillage » s'ensuivra ; que les négocians seront ruinés, » et qu'ils seront hors d'état de *faire honneur* » *à leurs engagemens de commerce.* » Cette lettre a été lue hier dans une séance des amis de la Constitution à Avignon ; on savait déjà que long-tems avant l'attaque de Carpentras, effectuée le 20 Janvier, et qu'une grosse pluie fit échouer, tous les magasins avaient été vidés ; la plupart des négocians ayant eu la sage précaution de transporter leurs effets dans des villes voisines, particulièrement à Orange et à Courthéson. On sait aussi que d'autres vendent dans ce moment leurs marchandises à moitié prix. Or, ces négocians qui annoncent d'avance qu'un pillage opérerait leur ruine, tandis que leurs marchandises sont en sûreté, ressemblent assez aux fournisseurs des vivres à l'armée, qui spéculent sur l'enlevement de leurs magasins par l'ennemi. C'est une banqueroute frauduleuse qu'ils préparent ; et cela est si vrai qu'un négociant qui présidait l'assemblée, où la résolution d'écrire a été prise, et qui est aussi un des juges du tribunal de commerce de Carpentras, prend déjà les avances. Il doit aux Demoiselles *Rileau*, d'Avignon, 18 cents francs de billets échus, et il ne les paye pas. Ces négocians s'expriment ainsi dans leur lettre, « Vous avez sans doute » appris les maux qu'ont éprouvés les villes de » l'Isle, du Thor et de Caumont, ainsi que » la Chartreuses de Bompas, et vous savez sans » doute aussi que la ville de Cavaillon a sur- » tout été affligée des horreurs du pillage. » Il est constant, que de toutes ces villes, celle de Cavaillon seule, qui se trouvait sous la dépendance des agens de la feue *assemblée*

dite *représentative*, a éprouvé quelques maux lorsqu'elle fut prise d'assaut le 20 Janvier, et qu'elle continua à faire feu après avoir arboré le pavillon blanc. Mais celle de l'Isle, du Thor, de Caumont et la Chartreuse de Bompas, bénissent les Avignonais, et n'ont éprouvé ni dommages, ni attaques, ni menaces en aucune manière.

La générosité du peuple Avignonais se manifesta hier d'une manière bien sensible. Il assistait en foule à la séance de la société des amis de la Constitution, lorsqu'on lut la lettre circulaire dans laquelle les habitans de Carpentras, se déshonorent aux yeux de la France, en avouant le projet d'une banqueroute frauduleuse, le peuple Avignonais, dis-je, s'écria tout d'une voix. « Les citoyens de Carpentras » nous font ce nouvel outrage pour nous pro- » voquer. Le pillage qu'ils semblent redouter » ils le desirent. Eh bien ! trompons leurs es- » pérances perfides ! Allons les chasser de leur » repaire, d'où ils se coalisent avec les enne- » mis de la Constitution : allons rendre la li- » berté aux patriotes qui sont encore opprimés » dans cette ville ; mais jurons qu'après avoir » combattu et vaincu, les propriétés seront » respectées, et que les punitions les plus ri- » goureuses seront infligées à celui qui y atten- » terait. » Cette proposition fut adoptée avec acclamation. Un membre seulement ajouta : « Si la ville de Carpentras continuait ses manœuvres hypocrites et anti-constitutionnelles, si elle continuait à s'opposer á l'organisation du Comtat, afin d'y perpetuer l'anarchie, il faudrait bien se déterminer à marcher contr'elle ; mais qu'après l'avoir prise, la seule vengeance à exercer, soit de détruire ses remparts, afin de lui ôter l'idée de suprematie qu'elle conserve encore, au mépris

des décrets de l'Assemblée Nationale qu'elle feint d'avoir adoptés. » Il ne fut cependant rien arrêté dans cette affaire ; on s'accorda seulement sur ce que on ne penserait à exercer des hostilités contre Carpentras, que lorsque tous les moyens de ramener cette ville aux véritables principes et à ses devoirs, seraient épuisés. Mais on regarda comme la première condition de paix, celle de l'obliger à retracter la lettre perfide et injurieuse que les négocians ont adressée à toutes les chambres de commerce de France.

A MARSEILLE,

Chez Jean Mossy, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville.